

## Diaporama de la CME du 11 janvier 2022

---

### 1. Informations du président de la CME

- Le 11 janvier 2022, la [conférence des présidents de CME des CHU](#) a élu son président, le P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, président de la CME de l'AP-HP, et sa vice-présidente, le P<sup>r</sup> Marie-Thérèse LECCIA, présidente de la CME du CHU de Grenoble.
- [M<sup>me</sup> Marie-Charlotte DALLE](#) est nommée directrice des affaires juridiques et des droits des patients de l'AP-HP, en remplacement de M<sup>me</sup> Charline NICOLAS.
- La [CME](#) a accueilli M<sup>me</sup> Alexandra DE SOUSA DANTAS, représentante des internes de médecine générale en remplacement de M<sup>me</sup> Leila BOUZLAFA.
- **Départements médico-universitaires (DMU)**  
Afin de contribuer à la rédaction du futur projet de gouvernance et de management participatif prévu par la « [loi Rist](#) », d'une part, et, d'autre part, de préparer le processus de renouvellement des [DMU](#) qui doit s'achever en juillet 2023, terme du mandat des directeurs médicaux de DMU nommés en juillet 2019, un groupe *ad hoc* de la CME, présidé par le P<sup>r</sup> Bahram BODAGHI, procédera à une **évaluation des DMU** et présentera ses conclusions à la CME du 5 avril 2022.

### 2. Rapports 2019 et 2020 sur l'activité libérale à l'AP-HP (M. Olivier TRÉTON) ([diaporama](#), [rapports 2019 & 2020](#))

La commission centrale de l'activité libérale (CCAL) a été renouvelée en mai 2021 ([composition](#)). Le D<sup>r</sup> Jean-Luc THOMAS, représentant de l'Ordre des médecins, en a été élu président le 14 juin 2021. Par ailleurs, le P<sup>r</sup> Thomas SIMIŁOWSKI, président de la CME locale du groupe hospitalo-universitaire (GHU) AP-HP. Sorbonne-Université, représentera le président de la CME de l'AP-HP à la commission régionale de l'activité libérale.

En 2020, environ 6 % des praticiens de l'AP-HP exerçaient une activité libérale (18 % des PU-PH, 3,5 % des MCU-PH, 4 % des PH). Pour l'avenir, le « Ségur de la santé » facilitera l'accès à l'activité libérale aux PH à temps partiel (80 et 90 %) et en période probatoire ([ordonnance du 17 mars 2021](#) sur l'attractivité des carrières médicales hospitalières).

### 3. Synthèse des conférences stratégiques et budgétaires (P<sup>r</sup> Frédéric BATTEUX, M. Didier FRANDJI) ([diaporama](#))

Les conférences stratégiques et budgétaires sont une première étape dans la mise en œuvre du [projet médical 2021-2025](#) de l'AP-HP adopté à l'unanimité par la [CME du 4 mai 2021](#) et qui s'articule autour de quatre piliers :

1. une politique territoriale positionnant l'AP-HP, CHU de l'ensemble de l'Île-de-France ;
2. une politique des ressources humaines médicales centrée sur le rétablissement de l'attractivité des carrières médicales à l'AP-HP et favorisant l'attractivité de l'ensemble de l'Île-de-France ;
3. des axes médicaux stratégiques définis au plus près des besoins de santé de la population des différents territoires franciliens ;
4. une politique de recherche et d'innovation ambitieuse et conçue comme un facteur majeur d'attractivité.

Les conférences illustrent un niveau important d'investissement. Il est conditionné par le respect du plan global de financement pluriannuel (PGFP), notamment des objectifs d'activité et d'emplois (voir CME des [6 juillet](#) et [7 décembre 2021](#)), qui fait l'objet d'un suivi rapproché par l'agence régionale de santé.

### 4. Nouvelle charte informatique de l'AP-HP (P<sup>r</sup> Hubert DUCOU LE POINTE, D<sup>r</sup> Laurent TRÉLUYER) ([diaporama](#), [charte](#))

Les objectifs de la nouvelle charte informatique sont :

- de présenter les conditions d'accès et d'utilisation des ressources informatiques ;
- d'alerter les utilisateurs sur les sanctions encourues, notamment en cas d'accès illégitime ;

- de sensibiliser les utilisateurs sur l'importance de la sécurité et de la confidentialité.

Les membres de la CME sont invités à lire attentivement le [projet de charte](#) et à faire remonter leurs éventuelles remarques au P<sup>r</sup> Hubert DUCOU LE POINTE, président de la sous-commission *Numérique*, en vue de l'avis qui sera donné par la CME du 8 février.

#### **5. Avis sur deux protocoles de coopération médico-infirmière**

Après consultation des collégiales et experts concernés, et examen par le comité de pilotage ([représentants de la CME](#)) :

- sur le rapport du D<sup>r</sup> Nathalie PONS-KERJEAN, la CME a émis un avis favorable à l'unanimité sur le protocole « Suivi des patients traités par anti-cancéreux oraux à domicile, délégation médicale de suivi et de prise en charge des toxicités » ([diaporama](#), [protocole](#))
- une réserve ayant été émise par le D<sup>r</sup> Georges ESTÉPHAN, rapporteur de la CME, sur la durée requise d'expérience professionnelle des infirmiers délégués, l'avis sur le protocole « Surveillance et adaptation du traitement anticoagulant de patients sous anti-vitamine K, en présentiel ou en télésurveillance ([diaporama](#), [protocole](#)) est reporté à la CME du 8 février.

#### **6) Avis sur la révision des effectifs 2022 de praticiens hospitaliers (M<sup>me</sup> Hélène OPPETIT)**

La CME a approuvé à l'unanimité la révision des effectifs 2022 (voir [CME du 7 décembre 2021](#)). Le directeur général transmettra la liste des postes à la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS), à qui reviendra de publier la liste des postes officiellement mis au recrutement.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 8 février 2022**, précédée du **bureau le 25 janvier**.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 21 janvier 2022